



Numéro
04-2020

Nombre de
Membres
En Exercice :
16

Nombre de
Membres
Présents :
12

Nombre de
Membres
Votants :
12

Date de la
convocation
10 juillet 2020

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 23 JUILLET 2020

OBJET : Vote du Compte de gestion du Receveur- 2019

L'an Deux Mille vingt, le jeudi 23 juillet à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Anny BARTHES, Laurence GASC, Magali BARDOU, Sébastien PLA, Cathy FLOUTARD, Jean-Noël LLOZE, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Michel MOLHERAT, Sophie COURRIERE CALMON, Roland COMBETTES.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs ; Isabelle CHESA (suppléée par Any BARTHES), Régis BANQUET (supplée par Roland COMBETTES), Eric MENASSI, Pascal VALIERE, Didier CODORNIU (supplée Mme Cathy FLOUTARD) Patric ROUX (supplée par Sophie COURRIERE CALMON, Hélène GIRAL, Chloé DANILLON (supplée par Michel MOLHERAT)

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir constaté la concordance avec le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a remis dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il est demandé à l'Assemblée, sachant que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

- De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

- De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2019.

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Publication par affichage le :
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name.

